

Nouvelles réalités familiales

Juin 2002 : loi 84, *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation*

Pourquoi de nouvelles règles de filiation ?

En commission parlementaire, à la suite des témoignages d'organismes communautaires et d'enfants ayant vécu dans des familles homoparentales, le gouvernement constate que :

- les enfants existent déjà dans la vie de plusieurs couples de même sexe ;
- le deuxième parent n'a aucun statut légal, donc aucun droit ou responsabilité à l'égard des enfants ;
- qu'il est impossible de reconnaître deux parents de même sexe sur une déclaration de naissance ;
- que l'on se doit d'offrir une protection légale aux enfants existants ;
- qu'il est impossible de recourir à la procréation assistée dans les cliniques de fertilité.

Ce que la loi permet :

- reconnaissance de deux parents de même sexe sur la déclaration de naissance ;
- possibilité, pour le deuxième parent, de reconnaître rétroactivement un ou des enfants nés avant l'adoption de la loi ;
- présomption de parentalité si les parents sont unis civilement ou mariés ;
- possibilité de recourir à la procréation assistée dans des cliniques publiques ou privées ;
- possibilité d'adopter des enfants comme conjoints de même sexe.

Les types de familles homoparentales :

- famille reconstituée à la suite d'une union hétérosexuelle ;
- famille nucléaire homoparentale (couple de lesbiennes) :
 - insémination avec donneur connu ;
 - insémination avec donneur inconnu ;
- famille avec adoption ;
- famille reconstituée à la suite d'une union homosexuelle ;
- famille monoparentale avec un parent homosexuel.

Les enfants vivant dans ces différents types de familles vivent chacun des réalités particulières. Même si tous ont un ou des parents homosexuels, le fait de connaître ou non son père, d'avoir deux (ou plus) mamans ou deux papas fait en sorte qu'ils doivent s'adapter à des situations qu'ils sont souvent très peu à vivre et qui sont généralement incomprises par leurs pairs des milieux de garde ou de l'école. De plus, les intervenantes et intervenants sont souvent inconfortables d'intervenir auprès des autres enfants puisqu'ils connaissent mal cette réalité et craignent de provoquer des situations délicates en abordant ce sujet avec les autres enfants. Ces enfants peuvent cependant être victimes d'homophobie et les intervenantes et intervenants doivent s'outiller afin de soutenir ces jeunes qui, fréquemment, n'ont pas les ressources pour faire face aux difficultés liées à l'homophobie.



Pistes de solution ... pour les intervenantes et intervenants des milieux de garde et des milieux scolaires :

Utiliser un vocabulaire inclusif lorsque l'on parle des familles :

- une famille, ce sont des gens qui vivent ensemble, qui s'aiment et se soutiennent ;
- utiliser le terme parent au lieu de père et mère.

Discuter avec l'élève de sa situation :

- vous montrer ouvert et rassurant ;
- lui assurer votre soutien en cas de problèmes avec les autres enfants ;
- lui demander si les autres enfants lui en parlent.

Discuter de la situation avec les parents, le plus tôt possible :

- Comment l'enfant vous appelle-t-il ?
- Que sait-il de la situation ?

Présenter des activités abordant la diversité des familles d'aujourd'hui :

- De moins en moins d'élèves se reconnaissent dans la famille nucléaire traditionnelle.

Présenter des activités abordant les différences entre les individus :

- aborder l'homosexualité comme une autre différence ;
- favoriser l'ouverture aux autres.

Avoir, dans les bibliothèques des écoles et des milieux de garde, des volumes actuels traitant de la diversité sexuelle et des ouvrages littéraires mettant en scène des personnages ayant une orientation sexuelle différente ou des familles homoparentales.

Pour des activités pédagogiques adaptées aux différents groupes d'âge, consulter : Guide pédagogique du GRIS Montréal, *Démystifier l'homosexualité, ça commence à l'école.*